



MOTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SNESUP-FSU

PRÈS DE 60 % DE LA COMMUNAUTÉ A REFUSÉ LE SUIVI DE CARRIÈRE

Le SNESUP-FSU rappelle que son appel à résistance a été suivi par 56 % des collègues concerné.e.s en 2017 ce qui a permis de mettre en échec le caractère obligatoire de la procédure de suivi de carrière.

En ce début d'année 2018, les collègues enseignant.e.s-chercheur.e.s des établissements de la vague D seront prochainement appelé.e.s par l'administration à remplir un dossier de « suivi de carrière ». Constatant que le ministère maintient une procédure qui n'est ni volontaire, ni confidentielle et qu'il n'a toujours pas répondu aux demandes d'éclaircissement du SNESUP-FSU sur les objectifs de ce « suivi de carrière », ni sur les moyens attribués aux établissements pour mettre en œuvre d'éventuelles recommandations des sections CNU, la commission administrative du SNESUP-FSU rappelle que :

- Le SNESUP-FSU s'oppose au suivi de carrière défini dans le décret statutaire, notamment son caractère obligatoire et non confidentiel. Il appelle ses adhérent.e.s et l'ensemble des collègues dans les établissements comme dans les sections CNU à s'opposer à sa mise en place¹ ;
- le SNESUP-FSU appelle les sections CNU à ne pas le mettre en œuvre² ;
- le SNESUP-FSU appelle les collègues à ne pas remplir leur rapport d'activité ni l'application ALYA et à se rapprocher de ses sections syndicales dans les établissements concernés pour organiser collectivement l'expression de leur refus de se soumettre à cette procédure³ ;
- le SNESUP-FSU soutiendra, localement et nationalement au travers de sa cellule juridique tou.te.s les collègues qui feraient l'objet de tentatives de pressions et de mesures de rétorsion administratives⁴.

La commission administrative du SNESUP-FSU exprime son désaccord avec la position de la commission permanente du CNU sur la mise en œuvre du suivi de carrière et appelle les collègues des établissements de la vague D à s'engager à leur tour dans un refus franc et massif de participer à la campagne de suivi de carrière. ■

Votée à Paris, le 18 janvier 2018, avec 16 voix Pour et 15 Abstentions

1 cf Lettre flash 52 du 16/09/2016

2 cf Lettre flash 8 du 20/12/2016 et Lettre flash 12 du 7/4/2017

3 idem

4 cf Lettre flash 12 du 7/4/2017